



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



Dimanche 15 et 22 MARS



**#354**  
**Mars**  
**2026**

# PALAJA en bref...



[www.mairie-palaja.fr](http://www.mairie-palaja.fr)

# SOMMAIRE

**03** ÉDITO

**04** VIE MUNICIPALE

**10** ASSOCIATIONS



# L'édito du Maire

**Dimanche 15 mars, vous serez appelés à vous exprimer pour choisir l'équipe qui aura la responsabilité de conduire notre commune pour les six années à venir. Un rendez-vous démocratique essentiel, dont les choix engageront durablement l'avenir de notre village.**

En cette période de réserve électorale, je souhaite simplement vous dire le plaisir et l'honneur que j'ai eu à servir Palaja depuis six ans, et vous inviter à participer nombreuses et nombreux à ce temps fort de la vie démocratique.

Tout au long de ce mandat, votre bulletin municipal Palaja en bref vous a accompagnés chaque mois. Près de soixante-cinq numéros ont ainsi été réalisés, reflet d'un travail régulier, rigoureux et transparent, pour rendre compte de la vie associative, scolaire et municipale de notre village.

Ce numéro est le dernier de ce mandat. J'espère que vous prendrez autant de plaisir à le lire que nous en avons eu à le concevoir et à le partager avec vous.



*Un  
rendez-vous  
démocratique  
essentiel*

Bien à vous,  
Le maire,  
Thierry LECINA

# Conseil municipal du 27 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité. DMN°2026/01

## 1. Décision prise par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

### Décision n°2026.01 : Contrat de bail mixte

Une convention de location - bail mixte est établie entre la commune de Palaja et **Monsieur Alin Danut STANASEL**, pour la location d'un local, situé dans le Centre Médical, n° 1 bis rue La Captorta, pour l'exercice de sa profession, en tant que médecin.

Le contrat de bail est consenti et accepté pour une durée de 9 ans reconductible à compter du 1er mars 2026.

Il est précisé que le montant annuel du loyer sera de 4 800 € à compter de mars 2028.

## 2. FINANCES PUBLIQUES

### 2.1. Autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - N°2026/02

En vertu de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., « jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans ce cadre, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir autoriser monsieur le maire à ouvrir des crédits sur l'exercice 2026.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les autorisations de crédits pour l'exercice 2026.**

### 2.2. Attribution subvention exceptionnelle à l'association « Association des 5A » - DMN°2026/03

Monsieur le maire présente aux membres présents la 28ème édition du Rallye Monte-Carlo Historique qui va se dérouler du 31 janvier 2026 au 7 février 2026.

Considérant que l'association des 5A « Association Audoise des Amateurs d'Automobiles Anciennes », a décidé de participer au Rallye Monte-Carlo

historique 2026 par l'intermédiaire d'un pilote amateur Palajonais et sollicite une subvention exceptionnelle.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 €.**

### 3. URBANISME

#### **3.1. Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification simplifiée n°3 - DMN°2026/04**

Considérant l'avis favorable de la DDTM sous réserve de la prise en compte des observations formulées qui justifient de procéder à quelques rectifications de la modification simplifiée n°3 du PLU :

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en considération les observations formulées par la DDTM et d'approuver la modification simplifiée n°3 du PLU qui porte sur les points suivants :**

- Créer un secteur UBd,
- Modification de certains points de règlement.

### 4. COMMANDE PUBLIQUE

#### **4.1. Église : mise en conformité du système de protection foudre : validation devis - DMN°2026/05**

Considérant que le parafoudre n'est plus conforme aux normes en vigueur ;

Considérant que 2 entreprises spécialisées ont été consultées ;

- CAMPA Montpellier : 9 578,50 € HT
- TEROL CAMPANAIRE : 6 017,00 € HT

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise TEROL CAMPANAIRE pour un montant de 6 017,00 € HT ;**

#### **4.2. Travaux de confortement du mur de soutènement entre la cantine / école maternelle : validation devis - DMN°2026/06**

VU le diagnostic réalisé sur le mur de soutènement qui sépare la cantine de l'école maternelle ;

Considérant que 2 entreprises ont été consultées afin d'établir un devis de confortement,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise SARL CBTP pour un montant de 25 560,00 € HT ;**

## 5. PERSONNEL COMMUNAL

### 5.1. Protection sociale complémentaire // santé : mise en œuvre de la participation au financement - DMN°2026/07

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque santé à effet au 1er janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque santé, décide de retenir la procédure suivante : la labellisation et décide de fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 à 15 €.**

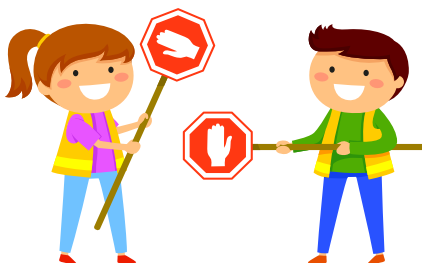
### 5.2. Indemnité de managements de fonds - DMN°2026/08

Monsieur le maire propose d'instituer une indemnité de manquement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur.

**Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'instaurer l'indemnité de manquement de fonds.**

## Palaja, ville prudente

À l'occasion d'une récente remise de prix à Trèbes, l'association Prévention Routière a mis en lumière Palaja, Gruissan (3 cœurs) et Villesèquelande (2 cœurs), trois communes du département de l'Aude désormais reconnues pour leurs actions en matière de sécurité routière.



Créé par l'association Prévention Routière, ce label récompense les collectivités territoriales qui s'engagent concrètement pour réduire les risques d'accidents routiers et améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

**Selon l'association, le label Ville Prudente compte désormais plus de 637 communes labellisées partout en France.**

## Offre médicale

Le Docteur Alin STANASEL a débuté ses consultations le lundi 2 mars dans les locaux de l'ancien cabinet médical « MAZENC-ALMENDROS », 1 bis, La Captorta.

*Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au  
04 68 79 62 15.*

**Une étape importante pour renforcer l'offre de soins de proximité et répondre aux attentes des Palajonais.**

## Un nouveau kinésithérapeute à Palaja

La commune a reçu un courrier d'engagement de **Monsieur Guillaume REFFLE**, masseur-kinésithérapeute, en vue de l'acquisition d'un terrain destiné à l'installation de son cabinet sur le site du nouveau pôle médical au-dessus de la mairie.

Après l'obtention du permis de construire de la pharmacie, cette nouvelle implantation marque une avancée supplémentaire dans la consolidation du futur pôle médical communal.

**Des échanges déjà bien engagés avec un autre professionnel de santé renforcent notre confiance quant au développement prochain de l'offre de soins sur notre commune.**



# Merci à notre personnel communal !

A la suite du passage de la tempête Nils, nos agents communaux ont une nouvelle fois démontré leur engagement et leur efficacité.

Dès les premières heures, ils étaient sur le terrain pour sécuriser les routes, dégager les branches, rétablir l'accès aux équipements et veiller à la sécurité de tous.

**Leur réactivité, leur professionnalisme et leur sens du service public méritent d'être salués.**

*Un grand merci à eux pour leur travail remarquable au service de notre commune !*

## École élémentaire

Les CP prennent « Les chemins de traverse » dans le cadre du Prix des Incorruptibles 2026, une rencontre éducative a eu lieu récemment avec l'autrice Maylis DAUFRESNE.

Créatrice du livre sélectionné cette année « Les chemins de traverse », elle a permis un moment d'échange très dynamique avec les 2 classes de CP de Palaja accompagnées par Alicia.

**Ils ont découvert tout le processus de la naissance d'une histoire jusqu'à son arrivée en librairie.**



Du 25 au 29 janvier, les élèves de CM2 de Madame JULIA ont eu la chance de bénéficier d'une semaine de classe découverte audiovisuelle.



Tour à tour techniciens et acteurs, les enfants ont tourné la fiction qu'ils avaient écrite au préalable, des publicités, des bulletins météo...

**Un souvenir inoubliable pour leur dernière année d'école élémentaire !**



# Les petits champions de la lecture

Il y a quelques jours, à la médiathèque, les élèves de CM1 et CM2 ont brillamment participé à la sélection communale.

Le jury a salué la préparation et le très bon niveau des six présélectionnés, difficiles à départager.

**Félicitations à Emma et Seyna, qui représenteront l'école lors de la finale départementale !**

**Bravo à tous les élèves et à leurs enseignants pour leur engagement.**



## Médiathèque



L'opération «Quoi de neuf» a une nouvelle fois séduit le public à la médiathèque ! Petits et grands ont apprécié le conte « La dangereuse forêt de Mère-grand », raconté par Marion CALAS.

**Un beau moment de partage et d'imaginaire, soutenu par la bibliothèque départementale de l'Aude.**

## Patchlaja

L'Association Patchlaja a tenu tout récemment son assemblée générale dans une ambiance très conviviale et chaleureuse.



Après avoir remercié la municipalité de son fidèle soutien, Emmanuelle CASSON a rappelé les deux moments forts de l'année écoulée : l'exposition aux créations uniques programmée tous les 2 ans et la remise du chèque de 1 300 € à l'ASOP.

Les projets 2026 sont en cours de préparation : stage de découverte d'inspiration chinoise, visite d'exposition hors les murs, journée teinture et autres surprises. Tous les membres de cette belle association, ont été réélus à l'unanimité.

## Sakabille

**TOMBOLA DE PÂQUES (du 20 février au 31 mars)**

Comme les années précédentes, l'association Sakabille organise une grande tombola gourmande et chocolatée lors de laquelle les élèves palajanais, de l'école maternelle et de l'école élémentaire, auront pour mission de vendre des tickets à 2 €.

**Le challenge :**  
**être le meilleur vendeur de son école**  
**et remporter un sujet en chocolat pour**  
**tous ses camarades de classe !**



Si le temps le permet, ils sonneront très probablement à votre porte ...

*Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil !*

Les lots seront confectionnés par la Chocolaterie Maury à Cazilhac.

# Palachats

**STÉRILISER SON CHAT, C'EST L'AIMER ET LE PROTÉGER**

**Février marque le début de la période des chaleurs chez les chats.**

*Les avantages de la stérilisation :*

- ▶ Évite les naissances non désirées et la surpopulation féline
- ▶ Réduit les miaulements, hurlements et comportements liés aux chaleurs
- ▶ Limite les fugues, bagarres et blessures
- ▶ Diminue fortement le risque de maladies transmissibles (FIV, FeLV...)
- ▶ Protège la santé (tumeurs, infections, cancers)
- ▶ Chats plus calmes et plus équilibrés
- ▶ Allonge l'espérance de vie

**La stérilisation est un geste simple et responsable qui améliore la vie des chats... et la nôtre.**

## L'art des mains

La 8ème édition d'« En Quête d'Art » aura lieu le vendredi 8 mai 2026, l'occasion pour des artisans créateurs et artistes locaux de présenter le meilleur de leur savoir-faire et de leur création.

**Pour tout renseignement,  
veuillez nous contacter au  
06 79 21 90 24  
ou par mail : lartdesmains11@gmail.com.**

## Les amis du vieux Palaja

L'association les amis du vieux Palaja organise son traditionnel vide grenier le dimanche 3 mai de 5h à 18h autour du complexe sportif.

**Le meilleur accueil vous sera réservé.**

€ **Tarif**  
**10€ les 6m**

*Inscription et  
renseignements au*  
04 68 79 63 68 ou  
06 87 28 05 54

# Âge d'or Palajanais

L'Assemblée Générale de l'Age d'Or s'est tenue le 11 janvier 2026 en présence de plus de 80 adhérents et amis.

*Nous remercions Thierry LECINA maire de Palaja pour sa présence.*

**Les différents rapports ont été adoptés à l'unanimité.**

Les mots amitié et convivialité étaient plus que jamais au programme de cette matinée suivie d'un excellent repas et d'une animation musicale du duo « les CACTUS » très appréciée de tous.

**Un petit cadeau a été offert à 6 de nos adhérents présents qui ont fêté 80 ans en 2025.**

*Le Conseil d'Administration réélu à l'unanimité se compose comme suit :*

- Président d'honneur : Le maire de Palaja M. Thierry LECINA
- Président : Maxime RASO, réélu
- Vice-Présidente : Rose Marie LLORET, réélue
- Secrétaire : Sylviane GASTOU, réélue
- Vice-Secrétaire : Michel SENDER, réélu
- Trésorier : Samuel LECOQ, réélu
- Vice-Trésorière : Laurette RASO, réélue.

*Membres réélus : François HARDY, René JOBINEAU, Liliane LECOQ, Monique MAILLE, Guy MAILLE, Jean Luc PALACIOS et Marie Thérèse RAYNAUD.*

## Programme MARS 2026

### ● **Mardis et jeudis**

CONCOURS DE BELOTE  
à 14h30

### ● **Jeudi 6 mars**

LOTO MENSUEL à 14h30  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
à 17h30

### ● **Dimanche 15 mars**

TRADITIONNEL GRAND LOTO DE  
PRINTEMPS  
Salle polyvalente à 15h

*16 quines en bons d'achat, 3 cartons  
pleins de 100 € en bons d'achat,  
1 carton plein de 200€ en bons  
d'achat. Consolantes.  
10 € les 6 cartons, et 20 € les 15  
cartons.*

*Buvette et pâtisserie sur place*

## Événements à venir

- **Lundi 4 mai**  
Journée bien être avec la Sté « Plus belle la vie »  
*Présentation des produits sans obligation d'achat et repas le midi*
- **Lundi 11 mai**  
*Dégustation des produits de LACAUNE avec repas.*

**La cotisation pour l'année  
2026 reste inchangée  
à 12 € par personne**

## Voyage : Salou & La Costa Daurada

**DU 17 AU 22 MAI 2026 - EN PENSION COMPLETE  
6 JOURS / 5 NUITS EN HOTEL 4\*\*\*\* à SALOU**

- Le charme du cœur historique de Tarragone,
- Visite en bateau des viviers de moules et dégustation,
- Déjeuner typique dans un restaurant au bord du fleuve l'Ebre,
- Découverte d'une ferme à Bonzaïs,
- Visite du musée Marc Vidal,
- Soirée spectacle Flamenco, avec paella et sangria,
- Visite guidée du Roc de San Gaeta merveille de l'art romanesque, arabe et gothique,

**Assurances : assistance rapatriement, annulation.**

**500 € par personne sur la base de 40 personnes et chambre à 2 personnes. PAIEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE « AGE D'OR PALAJANAIS**

**À L'INSCRIPTION : 150 € par personne, le solde à échelonner jusqu'en mai**

**IL RESTE DES PLACES**

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

8 MARS



**QUAND LES FEMMES ARTISTES S'EN MÉLENT, LE  
MONDE CHANGE DE COULEURS**

**D U 0 2 A U 1 6 M A R S 2 0 2 6**

**SYLVIE BERMAN NATHALIE DURAND  
NICOLE GLEIZES CORINNE LANNO  
PATCHLAJA**



**HALL DE LA MAIRIE PALAJA  
ENTRÉE LIBRE**



## *Mairie de Palaja*

 Hôtel de Ville, 11570 Palaja

 04 68 79 62 15

 [mairie@mairie-palaja.fr](mailto:mairie@mairie-palaja.fr)

 [www.mairie-palaja.fr](http://www.mairie-palaja.fr)

 Ville de Palaja

